

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

**Plantons des haies et des arbres.
Ce n'est pas un retour en arrière mais plutôt
un projet d'avenir.**



2 jours en présentiel



Objectifs et compétences

- Donner des connaissances sur les essences d'arbres, arbustes.
- Etre capable d'identifier les lieux pour planter des arbres ou des haies sur sa ferme.



Méthodes pédagogiques

- Apport de connaissances
- Échanges entre stagiaires et intervenants pour identifier les avantages et les inconvénients de plantations d'arbres et/ou de haies.
- Mise en situation sur le terrain.



Méthodes d'évaluation

- Vérification de la compréhension.
- Participation des stagiaires à la mise en pratique



Public



Pré-requis

- Agricultrices et agriculteurs de l'Yonne qui ont déjà un début de projet de plantation.



Pour les personnes handicapées, en cas d'adaptations spécifiques pour la réalisation de la formation contacter le centre au 03-86-94-28-48.



OPÉ.FOR.ENR 1 01.03.21



Mettre en place et entretenir

HAIES / ARBRES



Programme

- Apport sur les avantages et les inconvénients des plantations d'arbres et/ou de haies.
- Les critères de choix pour les essences d'arbres et d'arbustes.
- Les modes d'entretien mais aussi de valorisation de ses plantations.
- Un travail par petit groupe sur les projets de chacun avec analyse critique de chaque projet.
- Mise en situation sur le terrain avec l'objectif d'identifier les lieux de plantation ainsi que les essences choisies.



Intervenant(e)s :
Nadia Baruch (CNPFP à confirmer), agriculteur.



Informations pratiques

Dates :
Lieu : Auxerre
Horaires : 9h00 – 17h30

Responsable de stage : Eric BIZOT,
Conseiller, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Tél : 03 86 64 46 64 – e.bizot@yonne.chambagri.fr



Modalités d'inscription

Nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint.

Participation financière : (Repas à la charge du participant)

- ✓ **Contributeur VIVEA : €**
(sous réserve de financement VIVEA)
- ✓ **Non contributeur VIVEA : 550 €**

En tant que chef d'exploitation, vous pouvez, en l'état actuel des textes, bénéficier du crédit d'impôt formation : possibilité de prise en charge **jusqu'à 71,75 euros par jour de formation** avec plafond annuel de 40 heures de formation par entreprise.

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la formation.